



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 23 mars 2016

Après délibération, le Conseil municipal

**16.05** Sur proposition de M. Francis NANSÉ, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 17 février 2016  
(Unanimité "Pour")

**16.06** ADOpte l'opération de rénovation thermique de bâtiments publics qui s'élève à 144 945,00 € HT. (170 396,76 € TTC.) dont la réalisation interviendra au cours de l'été 2016. SOLLICITE une aide financière :

- au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local d'un montant de ..... 95 000,00 €
- au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de ..... 20 000,00 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libelles postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
<b>Salle polyvalente</b>				
Rénovation toiture	90 528.00 €	Fonds de soutien à l'investissement local	95 000.00 €	65.54%
Menuiseries extérieures	28 333.00 €	DETR	20 000.00 €	13.80%
<b>Groupe scolaire</b>				
Menuiseries extérieures - 1	9 417.00 €			
Menuiseries extérieures - 2	16 667.00 €			
		Autofinancement	29 945.00 €	20.66%
<b>TOTAL</b>	<b>144 945.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 945.00 €</b>	

(Unanimité "Pour")

**16.07** VU, l'avis favorable émis par la Municipalité, DÉCIDE d'inscrire ce projet au programme "Travaux de sécurité" de l'exercice 2016 pour un montant de.....17 525,00 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 et que ces travaux seront réalisés au cours de l'exercice 2016.

DEMANDE que cette opération bénéficie d'une subvention au titre des "Amendes de Police" pour l'année 2016.

(Unanimité "Pour")

**16.08** VU le plan de gestion des forêts communales (2010 - 2029), CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les travaux d'aménagement prévus, APPROUVE le programme-devis 2016, pour un montant total de 5 720,60 € T.T.C. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016. AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces concernant la réalisation de cette opération.

(Unanimité "Pour")

**16.09** VU la délibération n° 032/2015 du 22 juillet 2015 portant sur les tarifs à appliquer au cours de l'année scolaire 2015/2016, APPROUVE, telle que proposée, la grille tarifaire intégrant une participation forfaitaire périodique pour les activités organisées par la commune entre 15h45 et 17h30 à l'exception du service d'accueil périscolaire, DIT que cette tarification s'appliquera à compter du 09/05/2016 (date du début de la 5° période « TAP » 2015/2016).

Quot. Familial		700	1000	1800
ACCUEIL	Heure	1.00 €	1.39 €	2.42 €
<i>Tarif = QF x 0,00129 + 0,10</i>				
<b>Forfait période TAP / 17h00</b>	<b>Activité/Enfant</b>	<b>8.75 €</b>	<b>12.14 €</b>	<b>21.18 €</b>
<i>Tarif = QF x 0,0113 + 0,84</i>				
<b>Forfait période TAP / 17h30</b>	<b>Activité/Enfant</b>	<b>12.27 €</b>	<b>17.01 €</b>	<b>29.65 €</b>
<i>Tarif = QF x 0,0158 + 1,21</i>				
RESTAURATION	Repas	2.90 €	3.70 €	5.84 €
<i>Tarif = QF x 0,00268 + 1,02</i>				
LOISIRS/ALSH	Journée (sans repas)	5.38 €	7.70 €	13.85 €
<i>Tarif Journée = QF x 0,007692</i>				
	Matin ou AM	3.18 €	4.55 €	8.18 €
<i>Tarif 1/2 journée = QF x 0,005545</i>				

(Unanimité "Pour")

**16.10** VU la délibération du Conseil communautaire de la CAB en date du 25 février 2016 ayant déclaré d'intérêt communautaire le stade Serzian au titre de la compétence " **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt**"; APPROUVE la déclaration d'intérêt communautaire du stade Serzian à BELFORT.

(Unanimité "Pour")

**16.11** VU la contribution de la commune à l'extension du réseau électrique nécessaire à l'implantation des lotissements envisagés par la Sté NEOLIA qui s'élève à 12 596,02 € H.T (15 115,22 € TTC), APPROUVE la convention de travaux portant sur la prise en charge par la Sté NEOLIA de la totalité de la contribution communale à l'extension du réseau électrique nécessaire à l'implantation des lotissements « Les Terrasses du Lac » et « Les Balcons des Vosges », AUTORISE M. le Maire à signer ce document.

(Unanimité "Pour")

**16.12** VU la nature des espaces publics et réseaux propres à chacune des opérations d'aménagement envisagées par la Sté NEOLIA, APPROUVE les conventions de transfert des espaces et équipements publics qui concernent les lotissements :

- Les Terrasses du Lac
- Les Balcons des Vosges

AUTORISE M. le Maire à signer ces documents.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 24 mars 2016

Le Maire,

Bernard GUILLEMET